

IMMOBILIER – TERROIRS DE FONTAINE NOTRE DAME
ALIÉNATION DES PARCELLES ZO 37, ZO 39 ET ZP14
AU PROFIT DE MONSIEUR BUIRETTE PASCAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-079

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 13 juin 2023.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 11

Votants : 14

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Sylviane LIENARD, Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY à Mme Virginie WIART.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Fontaine Notre Dame :

- De la parcelle de terre cadastrée ZO 37 de 1h 40a 51ca sis Lieu-dit au Chemin de Sainte Olle (59400).
- De la parcelle de terre cadastrée ZO 39 de 44a 13ca sis Lieu-dit au Chemin de Sainte Olle (59400).
- De la parcelle de terre cadastrée ZP 14 de 3h 18a 62ca Lieu-dit au Moulin Mal Avis (59400).

Cultivées par Monsieur BUIRETTE Pascal domicilié, 119 Route de Bapaume à Fontaine Notre Dame (59400).

Monsieur BUIRETTE Pascal souhaite acquérir les parcelles en question au prix de :

- 9 133.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZO 37 de 1h 40a 51ca sur le terroir de Fontaine Notre Dame.
- 3 000.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZO 39 de 44a 13ca sur le terroir de Fontaine Notre Dame.
- 21 000.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZP 14 de 3h 18a 62ca sur le terroir de Fontaine Notre Dame.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré avec 13 voix pour et une voix contre :

- **Accepte les ventes à Monsieur BUIRETTE Pascal des parcelles :**
 - **ZO 37 de 1h 40a 51ca sur le terroir de Fontaine Notre Dame au prix total de 9 133.00€ (neuf mille cent trente-trois euros).**

- ZO 39 de 44a 13ca sur le terroir de Fontaine Notre Dame au prix de 3 000.00€ (trois mille euros).
- ZP 14 de 3h 18a 62ca sur le terroir de Fontaine Notre Dame au prix de 21 000.00€ (vingt et un mille euros).

- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant les parcelles en question cessera d'être dû à compter de la date de signature des actes de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, les actes de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 4 JUIL. 2023
Et publication ou notification du : 4 JUIL. 2023

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART



Publié le : 12 Juillet 2023 à 08:07